

AB PARE BRISE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 34 Rue Carnot 95870 BEZONS
918 827 254 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 MARS 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le 6 mars,
A 18 heures,
Au siège social,

Monsieur Abdelaziz BENAICHE,
Demeurant 21 rue Jean Jaurès 95870 BEZONS

Associé Unique et Président de la société AB PARE BRISE, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros dont le siège social est 34, rue Carnot 95870 BEZONS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 918 827 254,

I. DECLARE ETRE APPELE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts en conséquence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

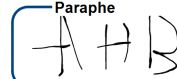
II. ADOPTE LES DECISIONS SUIVANTES :**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, Monsieur Abdelaziz BENAICHE, démissionne de ses fonctions de Président et nomme Monsieur Alexandre HAUGOMAT BENAICHE demeurant 21 rue Jean Jaurès 95870 BEZONS en qualité de Président pour une durée illimitée.

Monsieur Alexandre BENAICHE, accepte les fonctions de Président, en ce qui le concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, Monsieur Abdelaziz BENAICHE, décide d'étendre son objet social à la vente de toutes pièces détachées d'automobiles et la vente de véhicules d'occasion. Il modifie en conséquence, l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Paraphe  Paraphe 

ARTICLE 2 : OBJET

"La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La pose, la réparation et le remplacement de pare-brise, la pose de films sur vitrage automobile, le remplacement d'optiques, le tatouage, le nettoyage intérieur-extérieur d'automobiles, en atelier ou , à domicile,
- L'achat et la vente d'optiques et de pare-brise et toutes activités connexes.
- la Location de voiture,
- La vente de toutes pièces détachées d'automobiles,
- La vente de véhicules d'occasion.
- Tous travaux de réparations automobiles y compris sur les véhicules d'occasion vendus. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Associé Unique
Abdelaziz BENAICHE

Signé par :

D1B414DCDFD6491...

Nouveau Président
Alexandre HAUGOMAT BENAICHE

Signé par :

10DA0EBD2EE2402...